



La Chapelle du Bois des Faulx

AVIS À LA POPULATION

N°1 – Janvier 2022

LES VŒUX DU MAIRE

Alors que 2021 s'achève laissant à chacun le souvenir d'une année vraiment particulière, voici déjà 2022 qui s'annonce et qui sera, nous l'espérons, plus dynamique, plus libre, plus heureuse !

C'est avec un certain pincement au cœur que je commence ce mot... J'aurai tant aimé vous l'exprimer de vive voix, vous retrouver pour partager ensemble ce moment symbolique qui marque le passage vers la nouvelle année. Les vœux sont toujours un moment agréable. Ils nous permettent d'échanger dans un cadre convivial, de prendre des nouvelles des uns et des autres et de faire un tour d'horizon des moments forts de l'année. Alors, à distance mais avec beaucoup de sincérité et de chaleur, je vous présente ainsi qu'à vos familles et vos proches, mes Meilleurs Vœux pour l'année 2022. Je vous souhaite à toutes et à tous de vivre des moments privilégiés de bonheurs partagés et de fraternité. Si nous avons été frappés par la pandémie de la Covid-19, cette période inédite s'avère être une épreuve collective et personnelle qui nous invite à plus d'humilité et de respect dans toutes les dimensions de notre société, écologique, sociale et démocratique.

En mars 2020, je me suis engagé avec toute une équipe dans un mandat où, on le sait, énergie et temps sont très sollicités. Mais je peux compter sur mes collègues du Conseil Municipal, adjoints et conseillers et pour ce soutien je les en remercie. Les élus se sont mis rapidement au travail en s'engageant dans leurs responsabilités.

Un grand merci à l'ensemble du personnel, administratif et technique, pour leur grande implication dans leurs dossiers et sur le terrain.

Je remercie les présidents des associations, les bénévoles et toutes les personnes qui donnent de leur temps pour entretenir cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble.

Je remercie les enseignants, particulièrement touchés cette année, pour ce savoir qu'ils transmettent à nos enfants. L'école est fondamentale pour nos plus jeunes, pour leur donner les clefs de connaissances, de réussite et de liberté.

Je remercie le personnel du SIVOS qui doit constamment s'adapter aux directives sanitaires.

Un mot, enfin, pour tous ceux qui sont en première ligne depuis le début de l'épidémie et qui se battent contre le virus.

Ils ne se battent pas pour eux mais pour nous, nos amis, nos familles. Ne les oublions pas, ils étaient sur le front dès le début de l'année 2020, ils le sont encore aujourd'hui en 2022, pour eux un grand merci. Dans notre commune, nous les connaissons et ils se reconnaîtront.

Concernant ce tout début de mandat, nos actions ont porté essentiellement sur la crise sanitaire et la poursuite des projets en cours. Nous avons poursuivi nos avancées dans les travaux de voirie.

Pour 2022, notre cap reste le même : la rigueur budgétaire (les dotations de l'Etat sont toujours prévues à la baisse) tout en faisant le choix de maintenir les investissements pour le futur et ne pas tomber dans un immobilisme qui ferait mourir notre commune. Il est important de porter des projets, d'avoir des ambitions pour pouvoir exister dans l'avenir et ainsi conserver les services qui sont attendus par les habitants. Il est donc de notre devoir de prendre les bonnes décisions et d'ajuster parfois celles prises dans le passé.

Les commissions, qui se réunissent régulièrement, étudient avec beaucoup de discernement, de mesure et de prudence les projets éventuels et leurs financements en optimisant toujours la recherche des aides qui peuvent être accordées.

Pour ma part, je reste particulièrement attentif et vigilant pour que notre tissu rural demeure bien présent dans les décisions prises, pour que l'écart, entre notre volonté et les moyens dont nous disposons pour les mettre en œuvre, ne se creuse pas.

Notre commune a été marquée par plusieurs décès d'administrés, cette année. C'est avec une pensée émue que nous adressons à leurs familles et à leurs proches, qui sont dans la peine, nos sincères condoléances.

Terminons sur quelques points plus heureux !

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, qui se sont installés sur notre commune et nous adressons nos plus sincères félicitations aux parents d'enfants nés en 2021, résidents à la Chapelle du Bois des Faulx.

Si les contraintes sanitaires le permettent, l'arrivée du printemps sera l'occasion d'inaugurer la propriété ARON acquise par la commune et de pouvoir y organiser la fête des Chapellois, la fête du four à pain et de vous expliquer ce que sera le futur café de pays, lieu de rencontre d'échange et de convivialité.

Je vous renouvelle tous mes Meilleurs Vœux pour cette année 2022, en espérant pouvoir vous retrouver pour davantage de moments partagés et conviviaux !

Bien cordialement,

Votre Maire, Christian RONNÉ

LES LISTES ELECTORALES

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement militaire à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au second tour.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.

➤ Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année auprès du secrétariat de votre mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile.

➤ L'inscription en ligne est généralisée :

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr> ou www.service-public.fr).

Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR



INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
10 ET 24 AVRIL 2022

CIRCULATION TRÈS DIFFICILE RUE DE LA MAIRIE



Suite au remplacement de la conduite d'eau potable rue de la Mairie (de l'entrée de la Mairie au container à verres de la salle des fêtes) **la route sera barrée du 7 février au 23 février 2022** **chaque jour de 8h à 17h sans possibilité de passage.**

Merci de prendre note et de suivre la déviation qui sera mise en place.

RAPPEL RÉGLEMENTATION STATIONNEMENT

Le stationnement sur trottoir est classé très gênant (passible d'une contravention de 135 €) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (voir article R417-11 du code la route).

